



Compte-rendu de la réunion du mercredi 7 novembre 2018 à 16h00

Lettre de convocation du 31 octobre 2018

Président du Conseil : Monsieur Jacques THELLIER

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 7 novembre 2018 à 16h00, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire.

Monsieur le Président fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. André BOUCHIND'HOMME, Elisabeth COURBOIS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Bruno LEFEBVRE, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Jacques COJON, Christophe DUEZ (excusé), Maryse DELASSUS (excusée), Françoise DÉTOURNÉ (excusée), Angélique FAVRE & Cyrille GOUILLARD.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 17 septembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- ~ PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : INTÉGRATION DES PARCELLES QUALIFIÉES DE « DENTS CREUSES » DANS LES ZONES URBANISABLES DE LA COMMUNE
- ~ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- ~ DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DE BUDGET
- ~ SUBVENTION DÉPARTEMENTALE AU TITRE DU FARDA – AIDE À LA VOIRIE COMMUNALE
- ~ PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE ÉCOPOLIS DE TINCQUES : DÉNOMINATION DES RUES ET ATTRIBUTION DES NUMÉROS DE VOIRIE

► PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : INTÉGRATION DES PARCELLES QUALIFIÉES DE « DENTS CREUSES » DANS LES ZONES URBANISABLES DE LA COMMUNE

Sur la base de plans de zonages provisoires présentés par Monsieur Sylvain CHEVUTSCHI (tél 03-20-43-25-55) du bureau d'études ANTEA GROUP, 5 avenue Louis Néel à LEZENNES (59260), et en présence d'Alexia DUFOUR représentant la communauté de communes des campagnes de l'Artois, les membres présents travaillent à la demande d'intégration, dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i), des parcelles libres d'occupation à ce jour et pouvant être qualifiées de « dents creuses » en matière d'urbanisme.

Le travail de restitution, par le bureau d'études ANTEA GROUP, devra être terminé pour la fin de l'année 2018 et faire l'objet d'une nouvelle présentation aux élus en tout début d'exercice 2019.

► MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, lors du Conseil de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois en date du 24 septembre 2018, les élus communautaires ont adopté les nouveaux statuts de la Communauté de Communes à l'unanimité des membres présents.

Il précise que, dans le cadre de la procédure inhérente aux modifications statutaires des EPCI, il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer sur la question dans un délai de trois mois.

- Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, le conseil municipal décide :

- ① de valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
- ② d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

► DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DE BUDGET

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée qu'il y aurait lieu de modifier le budget prévisionnel 2018 ainsi qu'il suit et demande aux membres présents de délibérer sur la question.

SECTION	ARTICLE / OPÉRATION	DÉSIGNATION DE L'ARTICLE	DIMINUTION DES CRÉDITS	AUGMENTATION DES CRÉDITS
INVESTISSEMENT	2111 348	Terrains nus	600,00 €	
INVESTISSEMENT	2315 321	Installations, matériels et outillage technique		600,00 €

Le conseil municipal accepte la proposition qui lui est faite par Monsieur le Maire, validant à l'unanimité des membres présents la modification du budget prévisionnel telle que détaillée ci-dessus.

► SUBVENTION DÉPARTEMENTALE AU TITRE DU FARDA – AIDE À LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que, lors de sa réunion du 2 juillet 2018, la Commission Permanente du Conseil Départemental du Pas-de-Calais a décidé d'octroyer à la commune de TINCQUES une subvention pour l'opération ci-dessous détaillée :

Nature du projet :	aménagement d'un parking place de la gare
Montant des travaux éligibles (Hors Taxes) :	45 000,00 € plafonné à 37 500,00 €
Taux de la subvention :	40 %
Montant de la subvention :	15 000,00 €

Il précise que cette subvention ne pourra être versée qu'après production d'une délibération du conseil municipal acceptant cette participation départementale et demande donc aux membres présents de se prononcer sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- accepte, à l'unanimité des membres présents, la subvention départementale de 15 000,00 € allouée à la commune dans le cadre de son projet de travaux d'aménagement d'un parking, place de la gare.
- dit que la recette attendue sera inscrite en section d'investissement du prochain budget
- précise que les travaux seront mis en œuvre dans le courant du premier semestre 2019, une fois le budget prévisionnel 2019 voté, visé par les services du contrôle de légalité, et rendu exécutoire.

- s'engage, à terme, à fournir toutes les pièces comptables nécessaires au versement de la subvention
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables inhérentes à la présente décision.

► PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE ÉCOPOLIS DE TINCQUES : DÉNOMINATION DES RUES ET ATTRIBUTION DES NUMÉROS DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune, le fichier « MEDIAPOST » doit répertorier toutes les adresses de chaque commune et associer à chaque numéro de voirie une clé médiapost qui permettra alors à l'occupant de souscrire un forfait fibre auprès d'un opérateur privé. Les noms de rues et numéros doivent être uniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

- procède à la dénomination des rues et à l'attribution des numéros de voirie au sein du parc communautaire ainsi qu'il suit :

Bâtiment relais	2 rue Emmanuel Amblot 62127 TINCQUES
Communauté de Communes (Locaux administratifs)	3 rue Emmanuel Amblot 62127 TINCQUES
Société ELANPLAST	4 rue Emmanuel Amblot 62127 TINCQUES
Atelier d'impression 3 D	5 rue Emmanuel Amblot 62127 TINCQUES
Transports logistiques DHOT	6 rue Emmanuel Amblot 62127 TINCQUES
Les délices des 7 vallées	8 rue Emmanuel Amblot 62127 TINCQUES
Tondonégoce	2 rue du Sénateur Théret 62127 TINCQUES
Les portails des Hauts de France	4 rue du Sénateur Théret 62127 TINCQUES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.